



Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75700 Paris

Paris le 20 février 2017

Madame la Ministre,

Attachés à un haut niveau de protection sociale complémentaire des agents de l'Etat, nous avons lu très attentivement l'appel qui a été publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics du 3 décembre 2016 pour procéder à la seconde vague de référencement dans notre ministère.

Nous avons regretté que cet appel ait fait l'objet non pas d'une « négociation » mais d'une simple « discussion » entre l'employeur et les organisations syndicales représentatives des personnels (dans le cadre de trois réunions qui se sont tenues les 31/08, 16/09 et 28/09).

Et nous sommes aujourd'hui consternés par la version définitive du cahier des charges qui préfigure une régression des droits encore plus importante que ne l'avait laissé entendre la direction des ressources humaines lors des échanges précités, et ce malgré nos interventions répétées en faveur d'une protection plus solidaire.

Ainsi, le bénéfice du couplage obligatoire santé/prévoyance n'est prévu que pour les actifs, ce qui exclut de fait les retraités de la couverture dépendance, décès et invalidité.

Le recours possible à des garanties optionnelles pour couvrir tout ce qui a été délibérément exclu de la future offre référencée (aide à domicile, accompagnement des sorties d'hospitalisation, psychiatrie, dépendance..., y compris pour les actifs) va de facto renchérir la cotisation des agents qui voudront continuer de bénéficier de ces garanties puisque ces dernières ne seront plus mutualisées sur l'ensemble des agents.

La possibilité de désigner jusqu'à 3 opérateurs fait par ailleurs courir le risque d'un démantèlement du modèle mutualiste solidaire, un démantèlement que nous ne saurions accepter.

Finalement, nous notons avec amertume que le ministère a fait le choix d'offrir une couverture complémentaire en très net retrait par rapport à l'existant... pour une participation financière particulièrement dérisoire (de l'ordre de 0,15€ par agent et par mois).

Certains cahiers des charges dans d'autres ministères, notamment celui du ministère des finances qui propose en inclusion la couverture du risque dépendance, montrent pourtant que d'autres choix étaient possibles et que l'argument de la circulaire du 27 juin n'en était pas un.

.../...

Le ministère connaît aujourd'hui tous les opérateurs complémentaires qui se sont portés candidats puisque ces derniers avaient jusqu'au 23 janvier pour faire remonter leurs offres.

Nous demandons donc qu'une réunion se tienne rapidement avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour que tous les éléments soient portés à leur connaissance (noms des candidats, contenu des offres, premiers éléments d'appréciation...).

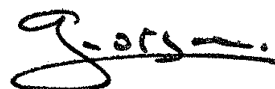
Nous insistons par ailleurs sur la nécessité que le Comité Technique Ministériel soit saisi pour avis en amont du choix du ministère.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Marie Buisson
Secrétaire Générale de la FERC-CGT



Bernadette Groison
Secrétaire Générale de la FSU



Laurent Escure
Secrétaire Général de l'UNSA Éducation



Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire Générale du SGEN-CFDT

